



ACCORDS AVEC LE QATAR



Emmanuel MACRON en visite à Doha

Le 7 décembre 2017, la visite du président de la République, Emmanuel MACRON à Doha, capitale du Qatar, a été l'occasion de signer un certain nombre d'accords commerciaux lesquels feront travailler plusieurs secteurs de l'industrie française. Parmi ces accords figurent l'acquisition de 12 Rafale et la signature d'une lettre d'intention d'achat de 490 véhicules de type VBCI (Véhicule Blindé de Combat d'Infanterie). Cet accord concrétise les intenses négociations menées au mois de novembre dernier par Florence PARLY, ministre des Armées, et son homologue qatarien avec Dassault Aviation et Nexter. Les premières livraisons d'avions sont prévues pour la fin de 2018 et début 2019.

Outre les entreprises du groupement d'intérêt économique formé de Dassault Aviation, de Thalès fournisseur d'équipements électroniques et de Safran, le motoriste; plus de 500 PME françaises seront mises à contribution. Le Qatar a par ailleurs pris une option pour 36 appareils supplémentaires.



V. B. C. I.

Lieutenant-colonel(H) Gérard NOURY

LE 5 DÉCEMBRE



Mémorial national

Le 5 décembre est la journée de commémoration des conflits du Maghreb pour honorer les morts au Maroc, en Tunisie et en Algérie. Cette journée, instituée par le président de la République Jacques CHIRAC par décret du 26 septembre 2003, a été choisie en coïncidence avec la date d'inauguration du mémorial national de la Guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie le 5 décembre 2002, quai Branly à Paris.

Versailles a fêté pour 2017 cette commémoration par une cérémonie au monument aux morts de la ville dans la matinée du 5 décembre. De nombreuses personnalités y étaient présentes, dont le représentant du Préfet, le sous-préfet Julien CHARLES, secrétaire général de la Préfecture des Yvelines qui a lu le message de madame Geneviève DARRIEUSECQ, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées. Assistaient également à cette cérémonie le sénateur

Alain SCHMIDT, François de MAZIERES, maire de Versailles, le général Jean-Claude FRELAND maire-adjoint en charge des anciens combattants, le lieutenant-colonel Frédéric FEUILLÂTRE, délégué militaire départemental adjoint, Jean-Michel PÉNILLEAU directeur de l'ONAC/VG Yvelines ainsi que les présidents Philippe MIGNAN du comité d'entente et Albert FABER de l'UNC Versailles.

Dans l'après-midi, se déroulait à Paris, quai Branly, devant le mémorial national une cérémonie en présence de Geneviève DARRIEUSECQ, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées, et du général de corps d'armée Bruno LE RAY.

SOMMAIRE

- Accords avec le Qatar	1
- Le 5 décembre	1
- Dissuasion nucléaire – l'Île-longue	2
- Opérations extérieures en Europe	3-4
- Littérature militaire et infos pratiques	5

A cette occasion, un versillais a été mis à l'honneur. Norbert MAURY, quartier-maitre de l'aéronavale a reçu la médaille militaire pour ses actes de courage en Tunisie en 1961.



Commandant(H) Jean-Pierre LATREILLE

Dissuasion nucléaire : l'Île-Longue

En Bretagne : notre dissuasion existe



On en parle peu, mais comme toutes les unités opérationnelles, qui assurent leurs missions de façon continue tout au long de l'année, la discrétion fait partie de son essence même. La base opérationnelle de l'Île-Longue est un pilier essentiel de la composante océanique de la dissuasion nucléaire française.

En septembre 1970, elle accueillait son premier sous-marin.

Depuis 47 ans, sous l'autorité de son commandant, ce sont quelques 2 500 civils et militaires qui y servent au sein d'une « œuvre commune » (Marine nationale, Direction générale de l'armement, Commissariat à

l'énergie atomique, Service d'infrastructure de la Défense) pour une mission commune : rendre effective et donc crédible la dissuasion depuis les océans.

Si cette base est secrète par la nature de ses activités, avec le départ en patrouille tous les deux mois environ d'un sous-marin opérationnel armé de missiles balistiques, elle produit des effets bien tangibles, déterminants dans les équilibres stratégiques actuels.

Les marins de l'Île-Longue illustrent les fonctions de la Marine : intervenir, dissuader, protéger, et ceci en permanence. Leur excellence se décline au quotidien dans les domaines les plus divers et dans une mission qui ne souffre aucune approximation. Elle est à l'aune de la puissance de frappe des sous-marins en patrouille, issue des forces de surface, des forces sous-marines, de la force des fusiliers marins et des commandos.

L'Île-Longue, ce sont 500 civils et 1 000 militaires dont, contrairement à certaines idées reçues, seulement 50 sous-marinières. Toutes les composantes de la Marine sont représentées. Il faut y ajouter des maîtrises d'ouvrage et un tissu industriel de 300 sociétés. Tous ces acteurs de la dissuasion, n'ont pas pour autant la même histoire, ni le même parcours, ni les mêmes rôles.

Ces acteurs travaillent tous pour un seul et même objectif, en ayant des missions et des métiers très différents.

ASSURER LA PERMANENCE DE NOTRE DISSUASION

Le 25 septembre 1970, *Le Redoutable*, premier sous-marin nucléaire lanceur d'engins (SNLE) français, est transféré de son quai provisoire situé dans la base navale de Brest à la nouvelle base opérationnelle de l'Île-Longue. Depuis cette date, celle-ci constitue le port-base des SNLE. Elle assure ainsi le soutien de ces quatre sous-marins à tous les moments de leur cycle opérationnel : retour de patrouille, posture à quai, période d'indisponibilité pour entretien (IE) ou encore certaines phases d'indisponibilité périodique pour entretien et réparations (IPER). L'Île-Longue doit apporter au sous-marin un espace protégé et adapté à son stationnement et à sa maintenance et fournir sa dotation en missiles – seize missiles par sous-marin emportant chacun plusieurs têtes nucléaires à trajectoires indépendantes.

Comme le souligne le commandant de l'Île-Longue, « *ici, depuis près de 45 ans sans discontinuer, toutes les actions sont tournées vers un seul but : assurer la première mission confiée à la Marine par la Nation, la permanence de la dissuasion* ». Les femmes et les hommes de l'Île-Longue, militaires et civils, participent à l'accomplissement d'une mission fondamentale pour l'indépendance et la sécurité de la France : la dissuasion nucléaire. Par ailleurs Il existe les sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) qui sont une force éminemment stratégique et capable de missions d'interventions différentes mais actuelles et de façon opérationnelle directe.

Lieutenant de vaisseau(H) Marcel FARGE

OPÉRATIONS EXTÉRIEURES DANS 5 PAYS EUROPÉENS

Préambule :

Le chef de l'État, monsieur Emmanuel Macron, souhaite un renforcement de l'Europe de la défense et de la sécurité en créant: une « force commune d'intervention » européenne pour 2020 , un budget de Défense commun et une « doctrine commune » pour agir.

Actuellement les dispositifs législatifs et réglementaires de l'engagement et du contrôle des opérations extérieures (OPEX) mises en œuvre par 5 pays européens disposant d'un volume identique de forces armées, sont les suivants :

En France



Le conseil de défense et de la sécurité nationale (interministériel) propose dans le cadre de résolutions de l'ONU, de l'OTAN et de l'UE d'engager des forces armées en OPEX. La décision relève des prérogatives du Président de la République, chef des Armées.

Le Parlement peut être informé, sans être appelé à voter, sur la prolongation des OPEX.

Le financement des OPEX s'appuie sur la base du dispositif suivant :

Les organismes internationaux (notamment ONU) remboursent en partie les dépenses sous forme d'attributions de produits. La différence est supportée par le ministère des Armées. Une provision initiale est inscrite en loi de finances du ministère des Armées. Par ailleurs, d'autres départements ministériels (notamment affaires étrangères et intérieur) participent à ce financement *via* un décret d'avance de fin d'année. En fait, l'imputation d'une grande partie des surcoûts OPEX est prise sur le budget du ministère des Armées, notamment avec des annulations ou le report d'études et d'achats de matériel.

Au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord



Les accords internationaux qui relèvent du Gouvernement, doivent être ratifiés par un vote du Parlement.

Par la suite le Gouvernement n'est plus tenu de demander l'autorisation du Parlement pour engager les forces armées en OPEX. La décision relève du Premier Ministre, qui en informe le Parlement en présentant les objectifs et les modalités de l'OPEX. Un débat sur la base de questions écrites et orales des parlementaires sur les conditions de l'engagement peut être suivi d'un vote.

Le financement des OPEX est assuré à partir d'un fonds de réserve voté chaque année par le Parlement et mis à la disposition du Gouvernement. En cas de dépassement, le Gouvernement doit demander des crédits supplémentaires individualisés pour chaque OPEX. Ces budgets sont débattus lors du vote de la loi de finances rectificative. Si l'OPEX est connue avant l'exercice budgétaire, le projet de budget individualisera les crédits destinés à cette OPEX. Des contrôles à posteriori sont effectués, par des commissions et organismes indépendants. Leurs rapports sont remis au Parlement en vue de faire d'éventuelles recommandations au Gouvernement.

Pour conclure : le processus de décision d'engagement des forces armées en OPEX s'apparente à celui de la France. Cependant, le Parlement dispose d'un réel pouvoir de contrôle des dépenses.

Allemagne



La Loi fondamentale interdisant tout acte visant à préparer une guerre d'agression, les forces armées ont une mission essentiellement défensive.

C'est le parlement, par voie de traités et d'accords internationaux (ONU, OTAN, UEO, OSCE...) que l'engagement des forces armées en OPEX est autorisé. Le budget est approuvé et voté par le Parlement.

C'est le Bundestag, sur les directives de la politique de sécurité et de défense préalablement votées, qui donne son accord à l'engagement des forces armées en OPEX.

La conduite des OPEX est sous l'examen d'une coordination interministérielle et interinstitutionnelle au sein du cabinet du chancelier fédéral. L'OPEX fait l'objet d'un contrôle du Bundestag exercé par 2 organismes composés de membres élus : la Commission de la Défense nommée par le Bundestag avec notamment des droits d'enquête et le Commissaire à la Défense élu par le Bundestag. Il est chargé de l'assister dans le contrôle parlementaire du respect des droits fondamentaux de la République et des règles d'engagement des forces armées en accord avec les dispositions des traités et accords.

OPÉRATIONS EXTÉRIEURES DANS 5 PAYS EUROPÉENS (SUITE)

Le contrôle parlementaire des OPEX est très fort. Constitutionnellement, dans ce domaine, le pouvoir exécutif est placé sous le contrôle du pouvoir législatif. L'approbation préalable par le Bundestag pour engager des OPEX décidées par le Gouvernement, se traduit par une autorisation ou un rejet à la majorité simple.

Italie



Après un accord préalable, issu d'une délibération entre le gouvernement et le parlement qui approuve l'engagement des forces armées, les OPEX ne donnent pas lieu à des autorisations du Parlement même si le Gouvernement a toujours sollicité son accord préalable. Cependant, le ministre de la Défense peut soumettre, en cas d'urgence, la décision express du gouvernement de projeter les forces armées, au seul Conseil Suprême de la Défense sous réserve de sa conformité au droit international et aux engagements qui lient l'Italie aux différentes organisations auxquelles elle appartient par voie de traités et d'accords ratifiés par le Parlement.

Autorisation par le Parlement de la prolongation des OPEX:

Le financement de chaque OPEX est assuré à partir d'un fonds de réserve pour dépenses imprévues rattaché au ministère du budget par « décrets-missions » pour une durée de 6 mois. Il précise l'évaluation des dépenses par ministère concerné par l'OPEX. 60 jours après le déclenchement de l'OPEX une loi de finances est votée par le Parlement qui sur la base des premières dépenses engagées confirme (ou non) le décret-loi. Tous les 6 mois une nouvelle loi est votée prévoyant la poursuite ou non du financement d'une OPEX. Cela signifie que le parlement autorise ou non la prolongation d'une OPEX. Cela pose quelques difficultés à la planification et à la conduite stratégiques des OPEX dans la durée.

Chaque OPEX fait l'objet de comptes rendus budgétaires et opérationnels réguliers du pouvoir exécutif au Parlement.

Espagne



Le Parlement ratifie la conclusion de traités et accords internationaux, multinationaux et bilatéraux à caractère politique et militaire. De ce fait, les OPEX engagées dans ce cadre ne nécessitent pas d'autorisation spécifique, sinon l'approbation du parlement est nécessaire.

En pratique, la décision d'intervention des forces armées en OPEX est du ressort du gouvernement et prise en Conseil des ministres et de la Défense nationale. Le contrôle parlementaire est exercé par le biais de questions écrites et orales et d'interpellations du gouvernement en séances plénières.

Le financement des OPEX est imputé sur le budget du ministère de la Défense dans une rubrique spécifique. En cas de nécessité, cette rubrique peut-être abondée en cours d'exercice budgétaire par des suppléments de crédits ordinaires. En cas de l'insuffisance des crédits initialement prévus, le Parlement définit la procédure à suivre pour couvrir les dépenses, procédure identique quel que soit le type de dépense, un projet de loi de « suppléments de crédits » ou de « crédits extraordinaires ».

L'Espagne dispose d'un système de décision équivalent à celui de la France, cependant, le contrôle parlementaire y est plus développé.

Conclusion générale

C'est la France qui a le système le plus réactif concernant la décision et la conduite de l'engagement des forces armées en OPEX. En revanche, le pouvoir législatif est moins important sur la décision d'engager des forces armées en OPEX. Moins impliqué, le contrôle budgétaire lui échappe également.

En France, l'engagement des OPEX est principalement une affaire du ministère de la Défense au détriment des autres ministères, notamment celui du ministère des affaires étrangères.

Beaucoup de similitude entre ces cinq pays européens : le point de convergence étant l'adhésion par voie de traités et d'accords à des organisations internationales et multinationales (ONU, OTAN, UEO, OSCE...).

L'Europe de la Défense semble avoir besoin de l'autorisation de ces organisations pour agir éventuellement ensemble ou séparément. Il est temps que l'Europe se dote d'une défense commune, indépendante avec des moyens propres.

Littérature militaire - Publications

« Quand nous étions allemands :
Vicissitudes militaires »

Après trois générations qui avaient servi la France, la famille Knobloch a vu soudainement l'Alsace basculer, et rejoindre l'Empire allemand.

La vie de Léo Knobloch et de son beau-frère Joseph Meyer ne changea pas beaucoup, troublée par le rythme fou des inventions de cette « Belle époque ». Mais quand éclatera la Première Guerre Mondiale, Léo Knobloch et Joseph Meyer connaîtront tous les fronts : l'ouest, où l'on se battraient contre des anciens compatriotes et les vastes plaines de l'est où Napoléon, déjà, avait dû faire retraite...

Bertrand JOST

Éd. Le Verger éditeur, 384 p, 18 €

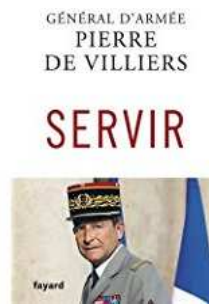
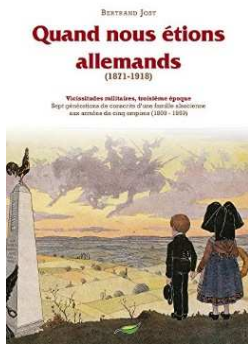
« SERVIR »

« Le lundi 17 juillet 2017, dans la solitude de mon bureau, après mûre réflexion, je viens de prendre la décision de quitter ma fonction de chef d'État-major des Armées. /...

.../ J'ai désormais une responsabilité, celle de dire la vérité sur les menaces auxquelles nous devons faire face ... » Pierre de Villiers a été chef d'État-major des Armées de 2014 à 2017, il compte quarante-trois ans de carrière militaire au service des armes de la France. Il nous livre ses réflexions qui sont pour lui un moyen de continuer à servir son pays.

Général d'armée Pierre de VILLIERS

Éd. Fayard, 256 p, 20,90 €



Informations pratiques



Revue disponibles par abonnement

- Armées d'Aujourd'hui
- Terre Information Magazine
- Air Actualités
- Cols Bleus
- Marine



ECPAD - Service abonnements
2 à 8 route du Fort
94 205 Ivry-sur-Seine Cedex
Tél : 01 49 60 52 44

Prochaines dates à retenir

- **07/02/18** : concert du Gouverneur Militaire de Paris.
20h – Hôtel des Invalides

Expositions :

- **Dans la peau d'un soldat. De la Rome antique à nos jours.**
Jusqu'au dimanche 28 janvier 2018
Musée de l'armée – Invalides
Tous les jours de 10 h à 17h
- **1916 – Création d'un musée au Val-de-Grâce**
Exposition temporaire pour le centenaire du musée, prolongée jusqu'au 31 janvier 2018.
Musée du Service de Santé des Armées
1 place Alphonse Laveran
75005 PARIS
Mardi, mercredi, jeudi, samedi, dimanche de 12h à 18h
- **Les Marins, la marine et l'Indochine**
jusqu'au 10 février 2018
Service historique de la Défense
Château de Vincennes
Lundi 13h 00 – 17h 00
Mardi au jeudi 9h - 17h 00
Vendredi 9h 00 – 16h 00
Samedi 9h 30 – 15h 00

Rappel de quelques adresses

Délégation Militaire Départementale des Yvelines (DMD)
Caserne d'Artois
BP 70269 - 78002 VERSAILLES Cedex
Tél : 01 30 97 54 16 – Fax : 01 30 97 52 79

Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC-VG)
Caserne d'Artois
9 ter rue Edouard Lefebvre - 78000 VERSAILLES
Tél : 01 39 50 15 02 - Fax : 01 39 02 28 22

Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA) - bureaux Terre, Air et Marine
7 rue des Chantiers - 78000 VERSAILLES
Tél : 01 39 25 92 00 / 01 39 25 92 14 - Fax : 01 39 25 92 10
48 rue de Lorraine - 78200 MANTES LA JOLIE
Tél : 01 34 77 82 10

Centre d'Information et de Recrutement de la Gendarmerie (CIR.GEND) :
121 Boulevard Diderot - 75012 PARIS
Tél : 01 53 17 32 10 - Fax : 01 53 17 32 29

Etablissement du Service National d'Île de France (ESN) et Centre du Service National de Versailles (CSN) :
Caserne d'Artois
9 rue Edouard Lefebvre - 78000 VERSAILLES
Tél : 01 30 97 54 64/01 30 97 55 18
Adresse postale : GSBdD VERSAILLES
Etablissement du Service National Île-de-France
CS 10702 - 78013 VERSAILLES CEDEX

Directeur de la publication : lieutenant-colonel Frédéric FEUILLÂTRE
Rédacteur en chef : lieutenant-colonel (H) Gérard NOURY

L'INSTANT DÉFENSE 78

CELLULE INFORMATION DES CORRESPONDANTS DÉFENSE - DMD78 - BP 70269 - 78002 VERSAILLES CEDEX
Tél. 01 30 97 53 87/01 30 97 52 85 - Fax 01 30 97 52 79